

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## SÉANCE DU 28 JUILLET 2020

Etaient Présents 55 titulaires, 5 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOIBE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Bernard UTHURRY, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Anne SAOUTER, Patrick MAILLET, Brigitte ROSSI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRERE, Dominique QUEHEILLE, Raymond VILLALBA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Nathalie PASTOR, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE

Suppléants : Anne-Marie BARRERE suppléante d'André BERNOS, Jean-Philippe FLORENCE suppléant de Fabienne TOUVARD, Serge MAUHOURET suppléant d'Ophélie ESCOT, Thérèse LASMARRIGUES-MARQUIS suppléante de Philippe SANSAMAT, Lauriane TRESSERRE suppléante de Gérard LEPRETRE

Pouvoirs : David MIRANDE à Claude LACOUR, Jean CASABONNE à Martine MIRANDE, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Anne BARBET à Dominique QUEHEILLE, Stéphane LARTIGUE à Patrick MAILLET, Chantal LECOMTE à Raymond VILLALBA, Philippe GARROTÉ à Marie-Lyse BISTUÉ, Martine LARROUCAU à Brigitte ROSSI, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Jean-Luc MARLE à André LABARTHE, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE

Absents : Alain CAMSUSOU (excusé), Rose Elisabeth LOPEZ, Laurence DUPRIEZ

### ERRATUM RELATIF AU RAPPORT N° 02-200728-ADM-

#### ÉLECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Suite à une erreur matérielle sur la délibération initialement rédigée, il convient d'apporter la précision de l'identité des Conseillers Communautaires Délégués, qui avait été omise. Le texte se trouve désormais ainsi rédigé :

M. UTHURRY expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le L5211-41-3 ;

Il est précisé que les autres membres du Bureau sont élus selon les mêmes modalités que le Président et les Vice-Présidents, selon le scrutin uninominal à trois tours, Conseiller par Conseiller.

Le Conseil Communautaire élit donc les autres membres du Bureau, parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Ainsi, le Président propose, dans l'ordre suivant, les candidatures de :

1<sup>er</sup> Conseiller Communautaire Délégué : Bernard MORA

2<sup>ème</sup> Conseiller Communautaire Délégué : Philippe GARROTÉ

A l'issue des opérations de vote (cf procès-verbaux ci-joints), sont proclamés Conseillers Communautaires Délégués, dans l'ordre suivant :

- **1<sup>er</sup> Conseiller Communautaire Délégué : Bernard MORA**
- **2<sup>ème</sup> Conseiller Communautaire Délégué : Philippe GARROTÉ**

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 28 juillet 2020

Suit la signature

Le Président

*Signé B.U.*

Bernard UTHURRY

# Procès verbal de vote ELECTION DU 1<sup>er</sup> CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DÉLÉGUÉ

Envoyé en préfecture le 05/10/2020

Reçu en préfecture le 05/10/2020

Affiché le

ID : 064-200067262-20200728-02\_200728\_ADM\_E-DE

Ce jour, 28 juillet 2020, il a été procédé à l'élection du 1<sup>er</sup> Conseiller Communautaire Délégué de la Communauté de Communes du Haut-Béarn, chaque délégué du conseil ayant remis au Président de la séance, un bulletin de vote écrit sur papier blanc.

## Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de bulletins dans l'urne	71
Bulletins blancs ou nuls	18
Nombre de suffrages exprimés	53
Majorité absolue	27

M. ... <i>FLORA</i>	52 voix
M.... <i>SERVA</i>	...1... voix
M.....	..... voix
M.....	..... voix

## Résultats du 2<sup>ème</sup> tour de scrutin :

Nombre de bulletins dans l'urne	
Bulletins blancs ou nuls	
Nombre de suffrages exprimés	
Majorité absolue	

M. ....	..... voix
M.....	..... voix
M.....	..... voix
M.....	..... voix

**Résultats du 3<sup>ème</sup> tour de scrutin :**

Nombre de bulletins dans l'urne	
Bulletins blancs ou nuls	
Nombre de suffrages exprimés	
Majorité absolue	

M. ....	..... voix
M.....	..... voix
M.....	..... voix
M.....	..... voix

M. NORA..... ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1<sup>er</sup> Conseiller Communautaire Délégué de la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

Fait à Oloron-Sainte-Marie le 28 juillet 2020

**Le Président**



**Le Secrétaire de séance**



**Les Assesseurs**



**Procès verbal de vote**  
**ELECTION DU 2<sup>ème</sup> CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DÉLÉGUÉ**

Envoyé en préfecture le 05/10/2020

Reçu en préfecture le 05/10/2020

Affiché le

ID : 064-200067262-20200728-02\_200728\_ADM\_E-DE

Ce jour, 28 juillet 2020, il a été procédé à l'élection du 2<sup>ème</sup> Conseiller Communautaire Délégué de la Communauté de Communes du Haut-Béarn, chaque délégué du conseil ayant remis au Président de la séance, un bulletin de vote écrit sur papier blanc.

**Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Nombre de bulletins dans l'urne	71
Bulletins blancs ou nuls	11
Nombre de suffrages exprimés	60
Majorité absolue	31

M. <u>GARROTE</u>	58 voix
M. <u>WALBA</u>	1 voix
M. <u>MAJLET</u>	1 voix
M.....	..... voix

**Résultats du 2<sup>ème</sup> tour de scrutin :**

Nombre de bulletins dans l'urne	
Bulletins blancs ou nuls	
Nombre de suffrages exprimés	
Majorité absolue	

M. ....	..... voix
M.....	..... voix
M.....	..... voix
M.....	..... voix

**Résultats du 3<sup>ème</sup> tour de scrutin :**

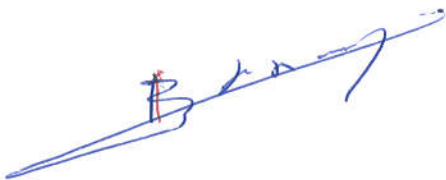
Nombre de bulletins dans l'urne	
Bulletins blancs ou nuls	
Nombre de suffrages exprimés	
Majorité absolue	

M. ....	..... voix
M.....	..... voix
M.....	..... voix
M.....	..... voix

M. ...GARROTÉ..... ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 2<sup>ème</sup> Conseiller Communautaire Délégué de la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

Fait à Oloron-Sainte-Marie le 28 juillet 2020

**Le Président**



**Le Secrétaire de séance**



**Les Assesseurs**

